

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret autorisant l'ouverture d'une formation passerelle
complémentaire technique afin de pérenniser le projet-pilote de
modules complémentaires techniques (MCT) vers les études HES dans le domaine technique
pour les diplômés de l'enseignement général**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 14 février 2022 à la salle Romane du parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée des Députées et des Députés : Stéphane Rezso (président et rapporteur), Sergei Aschwanden, Céline Baux, Anne-Sophie Betschart, Sabine Glauser Krug, Rémy Jaquier, Yves Paccaud, Daniel Trolliet, Cédric Weissert

Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a participé à la séance, accompagnée de MM. Lionel Eperon, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et Michael Fiaux, directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD - POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Base légale formelle et année préparatoire

Ce projet de décret vise à créer une base légale formelle qui va permettre de pérenniser la passerelle appelée modules complémentaires techniques (MCT) qui se situe au niveau de la Transition 2, c'est-à-dire du passage après l'obtention d'une maturité gymnasiale vers le niveau tertiaire des hautes écoles spécialisées (HES).

Le Conseil d'Etat passe par voie de décret dans l'attente de l'inscription de cette offre de formation dans la future loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) ou dans la loi vaudoise sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) qui sont actuellement en voie de révision.

Cette offre de formation dite MCT, en place depuis 2012 sous la forme d'un projet pilote, permet essentiellement aux detentrices et detenteurs d'une maturité gymnasiale (secondaire II) de rejoindre ensuite une formation dans les domaines MINT (professions du domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique) dispensée par une HES.

Cette passerelle répond à un réel besoin dans les domaines techniques. Le bon fonctionnement de la passerelle MCT actuelle est avéré, les classes sont toujours pleines alors que le nombre de places est passé de 24 en 2014 à plus de 40 en 2016. Cette passerelle est nécessaire pour permettre aux élèves titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale d'obtenir l'expérience professionnelle d'au minimum un an qui est exigée pour être admis dans une HES.

Cette offre innovante MCT est assurée en partenariat par une école professionnelle, le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) qui dispense la pratique professionnelle d'une année, et une HES, à savoir la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) qui va se charger de la suite du parcours des jeunes concernés au niveau tertiaire.

Le positionnement de cette passerelle s'avère hautement stratégique à l'heure où une pénurie de main d'œuvre sévit dans les métiers des sciences et de l'ingénierie.

Les coûts de cette formation passerelle ont été couverts jusqu'en 2021 par un préfinancement « franc fort ». Dès 2022, la DGEP a inscrit dans son budget ordinaire les montants nécessaires au maintien de l'offre actuelle, soit CHF 107'400.- pour 5 mois en 2022 et CHF 257'900.- pour les 12 mois en 2023. Ce montant de CHF 258'000.- sera reconduit pour les années suivantes sous une forme intégralement compensée (cf. point 6.2 de l'EMPD : Conséquences financières).

En conclusion, cet EMPD propose au Grand Conseil de pérenniser une expérience pilote qui a fait ses preuves, qui a trouvé son public et qui répond à un besoin dans un secteur qui souffre de pénurie. Le présent décret constitue une étape pour avancer d'ici l'inscription de cette formation dans la LVLFP en voie de révision.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

Formation inachevée à l'EPFL

La commission reconnaît l'importance de cette formation passerelle MCT dont l'ancrage dans la loi sur la formation professionnelle se révèle nécessaire à sa pérennisation. Il est précisé que la formation MCT s'adresse également aux étudiantes et étudiants qui ont échoué à l'EPFL ou à l'Université et qui peuvent ainsi rebondir et obtenir ensuite un Bachelor à la HEIG-VD.

Bachelor intégrant la pratique (PiBS)

La conseillère d'Etat indique qu'il existe aussi un projet pilote dans la filière informatique qui offre la possibilité de réaliser ses études de Bachelor sur quatre ans tout en acquérant une expérience pratique dans une entreprise. Ce mode de formation permet de suivre les études à temps partiel tout en étant employé, à temps partiel également, dans une entreprise partenaire de la HEIG-VD. Il s'agit d'une opportunité de travailler et d'acquérir les compétences pratiques tout en étant rémunéré.

Le directeur adjoint de la DGES précise que cette expérience pilote, portée par le Conseil fédéral (DEFR), permet aux HES d'offrir la possibilité d'acquérir la pratique de manière intégrée au cursus de Bachelor dans les domaines MINT. Cette expérience vise à combattre la pénurie d'informaticiens qualifiés. Les HES peuvent ouvrir de telles filières jusqu'en 2025, après quoi une analyse des effets sera réalisée.

Filière géomatique (art. 2, al. 2 du projet de décret)

Concernant la passerelle MCT, il est toutefois spécifié à l'art. 2, al. 2 du présent projet de décret que les voies de la géomatique et de l'ingénierie des médias sont par trop spécifiques pour être intégrées. Il est expliqué que les écoles professionnelles vaudoises ne disposent pas d'équipements dédiés à ces deux voies.

Actuellement, seul le stage pratique en entreprise d'une durée de 40 semaines, dans une profession apparentée au domaine d'étude, répond aux exigences de la HEIG-VD pour accéder à filière géomatique. Cette situation contraint les candidats et candidates à être plus actifs dans une démarche de recherche d'un stage.

En effet, la HES-SO ne reconnaît pas la passerelle MCT pour entrer dans la filière géomatique qui nécessite une pratique spécifique. Le DJFC travaille continuellement pour affiner ces passerelles afin de trouver des solutions permettant aux titulaires d'une maturité gymnasiale d'accéder à ce type de formation. Le programme PiBS décrit ci-dessus constitue un exemple innovant permettant l'accès à une filière d'études de niveau HES.

Expérience en entreprise

Concernant l'acquisition d'une expérience professionnelle, il s'avère parfois difficile de trouver une place de stage en entreprise, en particulier pour les titulaires d'une maturité générale sans expérience pratique préalable dans un domaine technique.

L'entreprise doit offrir un accompagnement et une formation pour qu'au terme de ces 40 semaines la personne soit à même d'intégrer un cursus de type HES. Tant la passerelle MCT que les programmes PiBS répondent en partie à cette difficulté d'acquérir une formation professionnelle préalable en entreprise.

Rémunération des stages

Il n'existe pas de barème officiel relatif à la rémunération des stagiaires qui effectuent leurs 40 semaines en entreprise. La relation contractuelle (le partenariat) s'établit directement entre l'entreprise et le stagiaire. Par contre, dans les programmes PiBS, l'acquisition intégrée de la pratique professionnelle est contractualisée avec une entreprise en partenariat avec la HEIG-VD.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EMPD

AA Point 2 de l'EMPD : Les passerelles ouvrant les voies HES

Ce chapitre décrit l'existence de cours préparatoires dans le domaine de la santé donnés par HESAV et l'ELS, ainsi que d'une année propédeutique offerte dans celui du design et arts visuels par l'ECAL. Pour les filières techniques en ingénierie, l'année préparatoire future ingénieure (APFI), destinée aux femmes, est donnée à la HEIG-VD. Ces passerelles permettent d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire à l'entrée en HES comme alternative à l'année du stage professionnel requis.

Les MCT, visant à favoriser l'accessibilité à la HEIG-VD viennent compléter l'offre pour les domaines techniques. Pour pérenniser cette passerelle, il conviendra de l'inscrire dans la loi.

Comme indiqué précédemment, ces formations sont nécessaires dans certains domaines où les places de stages sont rares et très difficiles à trouver. Le domaine économie et services ne rencontre pas ce type de difficulté puisqu'il y a suffisamment de candidates et candidats avec une maturité professionnelle dans le domaine.

AA Point 2.1 de l'EMPD : Les différents accès aux domaines de l'ingénierie

L'année préparatoire future ingénieure (APFI)

L'APFI est destinée à encourager spécifiquement des jeunes femmes, détentrices d'une maturité gymnasiale, à s'engager dans les filières MINT. Néanmoins, une commissaire trouve que globalement cette offre répond aux mêmes besoins que les MCT, c'est pourquoi elle demande s'il existe des interactions possibles entre ces formations.

Ces deux formations, APFI et MCT, sont décrites comme complémentaires. 40 places sont actuellement disponibles aux MCT réparties au sein de quatre classes sous la forme d'ateliers pour l'enseignement pratique, alors qu'il y a une trentaine d'étudiantes par année à l'APFI (une dizaine de moins en 2020 du fait que les échecs à l'EPFL n'ont pas été comptés comme des tentatives).

L'APFI poursuit l'objectif d'apporter les compétences techniques pour suivre ensuite le cursus HES, mais cette formation a aussi pour but assumé de promouvoir l'accès des femmes au métier d'ingénieure. L'année se compose d'un premier semestre de cours à l'HEIG-VD suivi d'un deuxième semestre de stage pratique en entreprise. Les MCT ont été conçus dans une logique plus généraliste et non genrée, malgré tout l'effectif n'est composé que de 4% de femmes. La formation est donnée à plein temps par le CPNV.

La conseillère d'Etat indique qu'il peut parfois être difficile pour des femmes de se retrouver en petit nombre dans une classe très majoritairement composée d'hommes. L'APFI permet de donner confiance aux jeunes femmes qui vont s'engager dans des études en ingénierie.

AA Point 3.4 de l'EMPD : Financement des MCT

Des étudiant-e-s d'autres cantons peuvent suivre la passerelle MCT en s'acquittant d'une finance d'inscription, fixée pour la période 2019-2021 à CHF 20'300.- pour ce type de formation. La convention intercantonale du 20 mai 2005 réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile (C-FE) – dite Convention intercantonale de mobilité – s'applique en effet dans ces situations et détermine les contributions cantonales. Quant au coût moyen d'un étudiant vaudois en MCT, calculé sur la base des salaires du personnel enseignant, il correspond à env. CHF 13'000.- annuellement.

L'adoption du décret permet l'inscription durable de cette formation et assure ainsi l'accès aux études en ingénierie à un plus grand nombre de jeunes pour un moindre coût. On peut parler d'une économie réalisée pour chaque étudiant inscrit en MCT sur le territoire vaudois.

⚡ Point 6.4 de l'EMPD : Personnel

La pérennisation des MCT va permettre de passer deux enseignants en CDI, il s'agit de maîtres d'enseignement professionnel du CPNV, salariés de l'Etat.

5. VOTES SUR LE PROJET DE DECRET (21_LEG_115)

VOTE SUR LE PROJET DE DÉCRET

L'art. 1 But est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 Objet est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 Règlement de formation est adopté à l'unanimité.

L'art. 4 Disposition finale est adopté à l'unanimité.

ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret.

Crissier, le 29 mars 2022

*Le rapporteur :
Stéphane Rezsó*